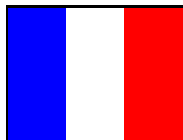


**MEMOIRE
DE
GÉOPOLITIQUE**

Sécurité en Méditerranée Occidentale : Comment la coopération militaire avec les pays du Maghreb peut-elle concourir à cette sécurité ?

Par le Commandant (TA) Stéphane Garnier



Mémoire réalisé sous la direction du Contre-amiral (2S) Jean-François Coustillère

Paris, le 15 Mars 2006.

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Sécurité en Méditerranée Occidentale : Comment la coopération militaire avec les pays du Maghreb peut-elle concourir à cette sécurité ?
2. 2006_mémoire_geop_Méditerranée_Garnier.doc
3. Commandant (TA), air, Garnier Stéphane , France
4. 22 mars 2006
5. Division B – groupe B2
6. Mémoire de géopolitique
7. La Méditerranée a toujours été pour les pays du sud de l'Europe une zone stratégique et commerciale de tout premier plan. Cette zone est devenue charnière entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, mais elle est régulièrement bouleversée par un grand nombre de troubles, dont la nature et l'intensité évolue dans le temps. Les problématiques de la partie occidentale de la Méditerranée sont celles qui ont le plus d'impact direct sur la sécurité en France et chez ses plus proches voisins européens. Une coopération militaire accrue peut apporter certains éléments de réponse fondamentaux, sans toutefois pouvoir réduire tous les maux.
8. Méditerranée - Défense - France -Maghreb – Europe.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I) Définition de l'ensemble géostratégique « occidentalo-méditerranéen » : Quels acteurs, quelle crédibilité, quelles relations bi et multilatérales ?

- 1) Les acteurs étatiques et trans-étatiques « locaux ».
- 2) Les autres acteurs
- 3) Crédibilités relatives des différentes parties
- 4) Une opposition entre bilatéralisme et multilatéralisme ?

II) Evaluation des facteurs de risques pour la sécurité de la France et de ses voisins

- 1) A quels risques la France est elle exposée dans la région ?
Menaces militaires directes, terrorisme étatique, terrorisme transnational, risque économique (import, export), pression démographique, trafic de drogue, trafic humain, trafic ADM
- 2) Quels sont les facteurs favorables au développement de tels risques ?
Analyse des événements, situations et fractures (socio politiques, chômage, marasme, défaut d'éducation, etc.) qui peuvent conduire ou favoriser l'émergence des différents risques

III) Les apports et les limites de la coopération militaire

- 1) L'expertise (organisation de la défense, des armées, le cadre juridique, etc.)
- 2) L'assistance
- 3) La formation sur place et en France

4) L'entraînement opérationnel et tactique

5) Les cessions

6) une source d'informations pour nous

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE DES RECHERCHES ET SOURCES

INTRODUCTION

Malgré la place prépondérante, voire même omniprésente que peut tenir dans l'actualité la crise irakienne, les crises africaines restent aujourd'hui au cœur des préoccupations des pays occidentaux : l'histoire de ces dix dernières années a en effet montré que l'occident ne pouvait rester longtemps en retrait des crises que connaît régulièrement l'Afrique

Les expériences passées, dont la plus marquante et la plus discutée est celle du Rwanda en 1994, pendant laquelle un génocide a entraîné la mort de près de huit cent mille personnes, poussent les pays riches à tenir une attitude et un discours orientés vers une recherche de prévention et de résolution des conflits. Après une courte période au cours de laquelle la France a semblé vouloir prendre une certaine distance vis-à-vis de ses anciennes colonies africaines en matière de coopération et d'intervention militaire, les crises en Côte d'Ivoire, et surtout en République Démocratique du Congo, ont révélé une nouvelle forme d'implication française : pour la première fois, une opération qualifiée d'« européenne » a permis de résoudre, au moins temporairement, une crise africaine. L'opération « Artémis », a ainsi révélé par les actes la volonté française et européenne de s'engager de manière autonome¹ - c'est-à-dire sans l'aide de l'OTAN -, dans une opération militaire de résolution de crise africaine.

Suite à cette opération, de nombreux commentateurs y ont vu, sinon l'aboutissement, du moins une étape charnière du processus de construction d'une Défense commune européenne. Après la naissance de la PESC à Amsterdam en 1997, l'impulsion franco-Britannique au sommet de St Malo de 1998, et l'opération « Concordia »², il était en effet tentant de voir à travers la première intervention militaire autonome de l'Union européenne (UE), le véritable acte de naissance d'une défense commune et efficace.

Les événements de Ceuta et Melilla de Novembre 2005 ont rappelé à l'Europe combien les problèmes de l'Afrique subsaharienne³ avaient non seulement un impact direct sur le Maghreb, mais par effet de capillarité sur l'Europe. Bien sûr, dans cette affaire, ce sont les pays qui représentent la partie occidentale de la Méditerranée qui sont en première ligne : une partie Sud, avec, bon an mal an, les membres de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), et de l'autre les membres de l'UE riverains de la Méditerranée occidentale.

La France est l'un des pays les plus dynamiques dans la promotion de la PESD⁴ : elle est au centre de nombreux programmes d'armement communs, participe à de nombreux exercices communs

¹ L'opération Artémis, intervention de rétablissement de la paix en Ituri (est de la RDC), a été déclenchée suite à la résolution 1484 du Conseil de Sécurité de l'ONU (mandat d'intervention sous Chapitre VII), adoptée le 30 mai 2003, 13 jours avant la décision 2003/432/CFSP du Conseil de l'UE de lancer l'opération.

² Opération européenne en Macédoine de mars à décembre 2003, dans le cadre des accords « Berlin plus » de coopération entre l'OTAN et l'UE.

³ L'Afrique subsaharienne (48 pays) regroupe tous les pays africains exceptés le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Libye, et l'Égypte.

⁴ Politique européenne de sécurité et de Défense.

et affirme haut et fort son désir de parvenir à construire un outil de défense européen ambitieux⁵. Comment alors articuler cette mutualisation des politiques de défense au sein de l'UE avec les prétentions qui restent celles de la France, à savoir l'indépendance nationale et la défense de ses intérêts propres ?

La Méditerranée est régulièrement bouleversée par un grand nombre de troubles, dont la nature et l'intensité évolue dans le temps. Les problématiques de la partie occidentale de la Méditerranée sont celles qui ont le plus d'impact direct sur la sécurité en France et chez ses plus proches voisins. L'Afrique, dans sa partie maghrébine, apparaît comme la scène centrale où peut se jouer à la fois l'avenir de la PESD et celui d'une partie de la puissance et de la sécurité de l'Europe et de la France.

Une coopération militaire accrue peut apporter certains éléments de réponse fondamentaux, sans toutefois pouvoir réduire tous les maux.

⁵Un des trois grands objectifs énoncés dans loi de programmation militaire pour la période 2003-2007 est de « moderniser les équipements et préparer l'avenir, pour faire face aux menaces et permettre à la France de jouer un rôle moteur dans la construction de la politique européenne de sécurité et de défense ».

Partie 1 :

Définition de l'ensemble géostratégique « occidentaloméditerranéen » : Quels acteurs, quelle crédibilité, quelles relations bi et multilatérales ?

La Méditerranée a toujours été pour les pays du sud de l'Europe une zone stratégique et commerciale de tout premier plan. Cette zone est devenue charnière entre l'Union européenne et les pays d'Afrique. Et, dans ce contexte, elle revêt également une importance capitale pour les Etats-Unis (ce point sera analysé au paragraphe 2). C'est ainsi que des tentatives de coopération, allant au-delà des nombreuses relations bilatérales, et une recherche de partenariat sont un sujet de préoccupation en ce début de 21ème siècle.

1) Les acteurs étatiques et trans-étatiques « locaux ».

Si le Processus de Barcelone reste la principale voie qui préconise une coopération globale (politique, économie, culture, social, militaire, sécurité) entre pays d'Europe et d'Afrique, la voie proposée par le dialogue en format « 5+5 » semble plus à même de répondre aux attentes des pays de la partie occidentale de la Méditerranée.

On ne tiendra compte, ici, que des pays du Maghreb (sans compter la Mauritanie qui n'a pas accès à la Méditerranée) et de l'UE, sur sa façade occidentaloméditerranéenne.

1.1) Le Maroc : Un pont bâti entre les deux rives de la méditerranée

Le Maroc et la France ont revisité leur histoire commune en 2005. «Le Maroc et la France 50 après, une amitié dans la durée», fut la phrase du Président Jacques Chirac, saluant la «figure charismatique et emblématique de feu S.M. le Roi Mohammed V, qui a su si bien épouser la marche de son pays vers l'indépendance et l'émergence de la nation marocaine. Voilà désormais un demi siècle, le 15 novembre 1955, le sultan Mohammed Ben Youssef regagnait son pays pour devenir, quelques mois plus tard, le chef de l'Etat marocain indépendant».

Ce que partagent France et Maroc, c'est finalement une histoire commune, du protectorat d'hier au partenariat d'aujourd'hui, entre deux Etats souverains. Rendant hommage à celui que l'on nomme le Père de la Nation, Jacques Chirac a rappelé l'«homme exceptionnel qui, pour s'être opposé à notre pays avec dignité et dans l'honneur, a également eu le courage de soutenir la France dans les pires moments d'adversité». Outre les liens personnels entre les dirigeants, l'amitié profonde qui unit les peuples français et marocain est le plus bel atout de la France au Maghreb. Cette amitié se fonde

sur des valeurs communes, dont la plus précieuse est la tolérance. Rappelons ici que dans les tourmentes de la guerre, Mohammed V avait refusé la honte des lois antisémites de Vichy, en veillant personnellement à la protection de ses sujets juifs. Ce sont ces valeurs qui peuvent nous rapprocher aujourd'hui, plus encore que la proximité géographique ou la complicité linguistique et culturelle. C'est en cela que le Maroc représente un pont bâti entre les deux rives de la Méditerranée.

Le président du Groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, a estimé que «rarement dans l'histoire tumultueuse de la décolonisation, deux pays ont noué une telle qualité de relations et d'échanges. On peut sans excès parler d'une "idylle" fondée sur le respect et la solidarité», soulignant que France et Maroc partagent la même vision du monde, celle notamment de la démocratie comme moyen de développement. Depuis l'indépendance du Maroc, le dialogue politique, les échanges économiques et la coopération culturelle, scientifique et technique entre nos deux pays se sont considérablement développés. Si les relations diplomatiques restent le monopole des Etats, les coopérations entre collectivités locales, dans leur champ de compétences respectives, sont, à n'en pas douter, le complément indispensable pour donner corps à la relation entre deux pays.

Le seul point d'achoppement, considérable cela dit, reste les notions liées aux avancées, ou plutôt le manque d'avancées suffisantes, dans le domaine des droits de l'homme. Nonobstant les différences d'appréciation sur ce sujet, la France a la plupart du temps pris fait et cause de son partenaire marocain dans tous les domaines, y compris lorsqu'elle a dû pour cela s'opposer à ses alliés européens⁶. Les droits de l'homme ne font pas exception à cette règle. Malgré tout, et en dépit de difficultés liées à la mondialisation et aux menaces de terrorisme dont il a souffert, la vision française reste que le Maroc a fait le choix, presque unique en Afrique et dans le monde musulman, de marier l'ouverture économique et les prémices de démocratie politique.

On l'aura compris, le Maroc est le principal allié de la France sur la rive Sud de la Méditerranée Occidentale.

1.2) L'Algérie : un rôle actif au sein du dialogue méditerranéen de l'OTAN

Pour les investisseurs, l'Algérie va bien. Les investissements étrangers se multiplient, les réserves de devises du pays augmentent, le taux de croissance est supérieur à celui de la zone euro. Mais il fait face à une situation paradoxale : le pays sort de guerre civile alors qu'il y a augmentation des investissements dans le secteur des hydrocarbures.

Généralement, la violence décourage les investissements privés, et elle entraîne des mauvaises notations dans l'échelle de risque. Pourtant, l'Algérie échappe partiellement à cette règle. C'est un pays immense⁷, dont 80% sont occupés par le Sahara. Cette zone n'est pas complètement

⁶ Cela fut récemment le cas lors de la crise de l'îlot Persil qui opposa Maroc et Espagne.

⁷ 2,38 millions de km²

contrôlée et peut être concernée par les flux migratoires et par le trafic. C'est donc surtout vers la zone des Atlas et vers les côtes que vivent les 29 millions d'Algériens.

Pendant 130 ans, les colons français, regroupés sur les côtes, ont transformé l'économie du pays en développant des cultures de production destinées à l'exportation, qui se sont substituées aux cultures vivrières. Le nord du pays, encore aujourd'hui, constitue donc ce qu'on pourrait appeler un "pays utile". On y retrouve la majeure partie de la population, les centres urbains, les ports, les infrastructures (routières, industrielles,...). Pourtant, le "pays utile" de l'Algérie est en fait dans le désert, au sud, où se trouvent les ressources minières et les grands bassins d'hydrocarbures⁸. Autre signe de la confiance économique qui règne : l'ouverture fin 1996 du gazoduc Maghreb- Europe entre Hassi R'mel et Cordoue, en Espagne. Il permet au gaz algérien d'être vendu à toutes les Generalidad espagnoles, et au Portugal. Ces zones de production d'hydrocarbures, ainsi que les oléoducs et les gazoducs, sont gardés militairement par l'Etat algérien; et sont suffisamment sûres pour que trois mille étrangers y vivent et y travaillent. On pourra noter qu'un calme apparent y règne, sans doute grâce à l'omniprésence des hauts dignitaires de l'armée dans la vie politique.

En résumé, on peut dire que l'état algérien est plus capable de mettre son gaz en sécurité que sa population. L'Algérie est riche, et elle s'emploie à protéger sa source de richesse. Sa balance commerciale est en excédant, les réserves de change sont les plus élevées de l'histoire du pays⁹. Le pays poursuit la privatisation de son économie et prévoit une croissance significative de son PIB. Son premier partenaire commercial est encore la France, devant les Etats-Unis. Mais son économie n'est tout de même pas saine¹⁰.

Par ailleurs, il y a, depuis 2003, apaisement des relations franco-algériennes sous l'impulsion principalement de Jacques Chirac. On notera également une arrivée massive de la Chine dans la vie économique, qui remet en cause la place des européens sur la scène algérienne. Enfin, le gros émoi suscité lors de l'hospitalisation de Bouteflika démontre bien la fragilité politique du pouvoir en place. Mais on peut se demander qui est Abdelaziz Bouteflika, car il est nécessaire de savoir à qui on pourrait avoir à faire dans le cadre de relations bi et multi latérales. Etudiant, il rejoint l'ALN en 1956 au Maroc et devient ministre des Affaires Étrangères de 1963 à 1979. Il cautionna une politique de conflit avec la Tunisie (soutien à Salah Ben Youssef) et avec le Maroc (guerre des sables, soutien du Front Polisario) et participa à la politique dictatoriale du parti unique (industrialisation forcée, arabisation et islamisme rétrograde, culture de guerre). Les échecs de cette politique qui ont conduit aux émeutes de 1988, à la montée de l'islamisme et à une guerre civile à partir de 1992. Devenu chef de l'Etat algérien et élu en avril 1999¹¹ par une majorité d'électeurs¹², Bouteflika a adopté en septembre 1999 un programme de "concorde civile" par lequel il accorde le pardon à des Islamistes repentis.

⁸ Entre autres à Hassi Messaoud et Hassi R'mel - qui procurent plus de 90% des recettes d'exportation de l'Algérie.

⁹ Environ 8 milliards de dollars.

¹⁰ Dépendance des importations alimentaires, chômage massif chez les jeunes, chômage global de 28 %.

¹¹ Il sera réélu au 1er tour en 2004 avec 85% des voix !

¹² Tous les autres candidats s'étaient retirés.

C'est la coopération de l'Algérie avec l'OTAN qui a connu, selon l'actuel ministre des Affaires Etrangères, Mohamed Bedjaoui, un accroissement substantiel, notant que «le dialogue méditerranéen de l'OTAN auquel l'Algérie a adhéré en 2000, est d'autant plus essentiel qu'il vient opportunément combler un vide en matière de coopération politico-militaire au sein du processus de Barcelone». On ne manquera pas de relever la «densité» de la relation dans le domaine opérationnel entre l'OTAN et l'Algérie qui a participé à la mise en oeuvre des trois escales navales de l'Alliance au port d'Alger, en 2002, 2003 et 2004, et à l'opération maritime anti-terroriste baptisée «Active Endeavour» de l'OTAN. Cependant, toujours selon le ministre d'Etat, si l'Algérie développe avec l'OTAN une coopération substantielle axée sur des questions d'intérêt commun, le potentiel de coopération sur le plan civil est encore «insuffisamment exploité». Il faut reconnaître toutefois un début encourageant de cette coopération dans le domaine de la recherche scientifique, la protection civile et l'environnement. Dans ce contexte, l'Algérie a souhaité que la décennie à venir soit «celle de l'affinement d'une vision stratégique du partenariat et de la coopération entre l'OTAN et ses partenaires du Sud de la Méditerranée ». De son côté, Jean Fournet, le secrétaire général adjoint de pour la diplomatie publique de l'OTAN, a affirmé que l'Algérie a mis «les bouchées doubles» en rappelant les différentes rencontres auxquelles elle a participé depuis 2001. Pour sa part, le Chef de la section des pays du Dialogue méditerranéen et de l'Initiative de coopération d'Istanbul, Nicolas De Santis, a relevé «le rôle actif» de l'Algérie au sein du dialogue ainsi que sa «position stratégique» dans la région méditerranéenne.

On l'aura compris, l'Algérie, en faisant le choix de l'OTAN, pourrait devenir très vite un partenaire incontournable pour la sécurité de la région. Cependant, la toute récente réaction pro islamique vis-à-vis de l'éducation doublée d'une action contre la francophonie en terre algérienne aurait tendance à montrer que l'Algérie n'en a pas fini avec ses vieux démons.

1.3) La Libye : Le « virage » salutaire.

La Libye est en Afrique du Nord, qui est voisine de l'Algérie, présente avec elle quelques similitudes. C'est un pays important, gros producteur de pétrole et le colonel Kadhafi y est au pouvoir depuis plus de 36 ans. Après avoir été de nouveau l'objet d'un attentat en juin 98, (ce qui était passé totalement inaperçu), il a su prendre un virage politique important à l'occasion de la lutte contre le terrorisme international lancée par les USA après le 11 septembre 2001. La Libye rejoint à présent le concert des Nations et devient de nouveau « fréquentable ».

Kadhafi a toujours eu ce mythe du grand Maghreb ; il a tenté une dizaine d'unions politiques, jusqu'à la création en 1985 de l'UMA, l'Union du Maghreb Arabe. Tout cela a été couronné par une complète absence de succès. Ensuite, sa politique pro-arabe et pro islam s'accompagne d'une politique anti-sioniste. Ainsi Kadhafi a soutenu le terroriste palestinien Abou Nidal, et n'a pas voulu reconnaître les accords israélo-palestiniens d'Oslo. L'anti-impérialisme, autre trait de la politique libyenne

jusqu'en 2001, a pris évidemment plusieurs formes allant de la nationalisation en 1973 des puits de pétrole à l'occupation de la Bande d'Aouzou¹³. Toujours dans cette logique, Kadhafi a soutenu des mouvements anti-impérialistes dans le monde entier. La réplique internationale a été déclinée ainsi : dès mars 1982, les États-Unis imposent un boycott commercial du pays. Puis, en 1986, après l'attentat contre une discothèque visant des soldats américains en Allemagne, un raid de bombardiers américains sur Tripoli et Benghazi, qui fait plusieurs dizaines de morts. En avril 92, c'est au tour du Conseil de Sécurité des Nations Unies de décider un embargo¹⁴ contre la Libye après l'affaire du Boeing de Lockerbie. Or les voisins arabes et africains de la Libye ont fini par se lasser de devoir punir ce voisin si riche. Kadhafi a été invité dans plusieurs pays, et plusieurs chefs d'états africains sont venus à Tripoli, dont Nelson Mandela. L'OUA¹⁵ a fini par demander à l'ONU de cesser l'embargo aérien.

Les sanctions, qui contrairement à l'Irak ne touchaient pas les recettes pétrolières, n'ont pas vraiment affecté la capacité financière du pays. Celui-ci affiche un niveau de réserve en devises confortable. L'embargo a surtout découragé l'investissement, dans les secteurs autres que le secteur pétrolier. Et finalement, c'est surtout le niveau de vie de la population qui a été affecté. Kadhafi, ayant soutenu le terrorisme, ayant été suspecté de construire de l'armement chimique, a été évidemment un bouc émissaire idéal pour le Congrès américain. L'objectif de cet embargo était ambigu : contraindre Kadhafi à modérer sa politique étrangère (quelque soit le prix payé par la population) mais, en même temps, ne toucher ni au dirigeant lui-même, ni aux frontières et sûrement pas à son rôle régional.

En conclusion, et parallèlement, il peut être retenu pour l'Algérie et la Libye que nous avons affaire là à deux pays riches, gros exportateurs de gaz, pétrole et minerais avec des richesses mal réparties, mal utilisées dont la population ne bénéficie pas. On y trouve deux systèmes politiques, fortement « soutenus » par les militaires, qui pourraient ne pas survivre en l'état aux actuels dirigeants. Un virage important apparu dans les deux états au cours des 5 dernières années en termes de politique extérieure avec deux dirigeants « ambigus » qui bénéficient d'une relative cécité de la part du G8.

On notera enfin la présence d'une bande désertique au Sud, partagée entre autre par les deux voisins, qui inquiète le monde occidental (terrorisme, immigration, trafics).

1.4) La Tunisie : Le calme sans les droits de l'homme

Un protocole d'accord avec la Tunisie sur un projet de « lieu de lutte contre le cancer le plus important en Europe » construit à la place de l'usine AZF à Toulouse, signé avec le ministre de la santé tunisien stigmatise la relativement bonne coopération avec ce pays. Les autres aspects de cette

¹³ Sous prétexte qu'elle avait été cédée par la France à l'Italie en 1935, mais surtout parce qu'elle renferme de l'uranium. Cette annexion a été très longtemps un point de friction politique et militaire entre la Libye, le Tchad et la France avant que la Libye ne la restitue officiellement au Tchad.

¹⁴ L'embargo touchait tout commerce militaire et la totalité du trafic aérien à partir ou à destination du pays

¹⁵ Organisation de l'Unité Africaine.

coopération dans les domaines du tourisme, de l'environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche et puis, bien entendu, de l'enseignement du français au sein du système éducatif tunisien se portent également bien.

Il faut noter que la communauté des Français de Tunisie est forte de 20.000 personnes. Ce pays est le premier bénéficiaire de l'aide française au développement par habitant et la France est son premier partenaire sur le plan économique. En outre, la Tunisie se place au deuxième rang du montant des crédits d'aide sociale consacrés aux résidents français les plus démunis. La Chambre de commerce franco-tunisienne, les conseillers du commerce extérieur qui assurent le rayonnement de la présence économique française¹⁶, confortent notre position de premier partenaire et contribuent au développement de son économie. L'importance croissante de la communauté française en Tunisie¹⁷, sa diversité, sa vitalité, sa jeunesse constituent un véritable capital. La relation franco-tunisienne est ancienne, profondément ancrée dans notre histoire mais constamment renouvelée par l'apport des nouvelles générations. Dans le gouvernement tunisien, 75% des ministres parlaient français. Il n'est pas sûr que ce soit encore le cas dans quinze ans, si l'effort de la France pour accueillir les futures élites tunisiennes reste aussi faible¹⁸. Toutefois, s'agissant du taux de délivrance des visas, 80 % des demandes sont satisfaites. C'est probablement, l'un des taux de satisfaction les plus élevés, sinon le plus élevé. Un quart des visas sont d'ailleurs des visas de circulation de longue durée. Les demandes de regroupement familial ont été honorées en 2005 pour plus de 3.000 ressortissants tunisiens qui ont été autorisés à s'installer en France. Au-delà de la coopération bilatérale, le dialogue avec la Tunisie a une autre dimension, celui du dialogue entre le Maghreb et l'Union européenne.

C'est ce que fait déjà l'Europe avec la Tunisie qui est l'un des principaux pays bénéficiaires des aides gérées par la Commission européenne. On voit aujourd'hui les résultats de cette action notamment par le choix de l'éducation, de la place des femmes dans la société tunisienne. Enfin, il y a les autres efforts de modernisation politique et démocratique. On peut être « admiratif » du souci qu'a le président tunisien de ce dialogue très volontariste avec l'Union européenne. Ce pays pourrait être probablement l'un des tous premiers à signer un plan d'action dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage de l'UE. Mais il y a une dernière problématique, celle de la sécurité. Même si, grâce aux efforts des autorités tunisiennes, ce pays ne semble pas présenter de risque majeur, l'actualité internationale suscite chez bon nombre un sentiment diffus d'inquiétude : les droits de l'homme s'arrêtent-ils à certaines frontières du Maghreb ?

Ces derniers semblent en tout cas un tel casse-tête pour la diplomatie française qu'ils la poussent à des revirements remarquables, quand ce n'est pas à une pratique à géométrie variable. En témoignent les déclarations faites à Tunis par Philippe Douste-Blazy, le ministre des Affaires étrangères, qui ont rompu avec la complaisance de Paris envers le régime de Zine Ben Ali. « La

¹⁶ On peut noter également le rôle joué par les 1000 entreprises françaises implantées en Tunisie.

¹⁷ Les deux tiers d'entre eux ont la double nationalité.

¹⁸ 6.000 étudiants tunisiens en France constituent la 3ème communauté étudiante dans notre pays.

France considère que la question des droits de l'homme constitue un élément du dialogue politique entre nos deux pays (...), mais aussi avec l'Union européenne dans le cadre de l'accord d'association. Nous souhaitons que la Ligue tunisienne des droits de l'homme et les autres organisations non gouvernementales puissent continuer à apporter leur contribution à la promotion des droits de l'homme et des libertés publiques », a affirmé le ministre français. Et de préciser s'être « très clairement exprimé » sur ce problème avec son homologue tunisien, Abdelwahab Abdallah, lui faisant part du souhait français de voir « la situation de la Ligue se normaliser », allusion au bras de fer entre Tunis et cette organisation.

D'ailleurs, les pays occidentaux ont adressé une mise en garde à la Tunisie, en lui demandant de garantir la liberté d'expression des médias et des ONG indépendants.

1.5) L'Union européenne : une politique extérieure presque commune mais pas unique.

Depuis plus de deux ans, l'Union européenne est profondément divisée sur la politique arabe. L'élargissement à l'Est est intervenu dans un contexte exacerbé par l'expédition militaire en Irak, voulue par les Etats-Unis. Au cours des semaines qui avaient précédé le sommet du 16 avril 2003, date de la signature solennelle du Traité d'élargissement, dix pays d'Europe de l'Est signaient le 6 février une lettre d'appui au camp de la guerre, faisant suite à une première lettre du 30 janvier dans laquelle huit autres pays européens d'Est et d'Ouest proclamaient déjà leur appui au même camp. Dans la pure tradition qui avait marqué l'Est européen pendant quarante ans, ces pays s'empressaient de manifester leur alignement en bloc derrière la puissance du moment.

L'élargissement n'a pas donné seulement un autre visage à l'Europe, mais aussi une autre logique. Vu du Sud, cet épisode a marqué la fin d'une certaine Europe, la fin d'une certaine Euro Méditerranée et la fin d'un certain Occident. Au lendemain de la disparition du bloc de l'Est, l'Occident avait cru pouvoir saluer l'unification du continent européen autour de ses valeurs. Les initiatives de partenariat lancées à l'Est en direction des PECO et au Sud en direction de la Méditerranée projetaient une seule et même vision d'un espace commun fondé sur des valeurs communes. La cassure politique qui a éclaté en 2003 au sujet de l'invasion de l'Irak a marqué un point limite. Le succès technique de ce partenariat débouche, en définitive, sur un retournement géopolitique. Avec l'élargissement, intervenu dans un contexte de tension politique européenne et de clivage au sein de la famille transatlantique, les membres issus de l'Europe de l'Est siègent désormais dans une Union Européenne aux institutions recomposées, s'alignent en bloc derrière les Etats-Unis et instaurent une nouvelle majorité.

Les pays du Maghreb s'inquiètent des prises de position de moins en moins convergentes des Européens sur des questions aussi essentielles que la question palestinienne, le Proche Orient, la situation en Irak, ou sur le principe d'une Europe chrétienne en opposition à son voisinage arabo-islamique. L'Europe élargie commence ainsi une nouvelle vie dont tout n'est pas clair, ni pour elle-

même ni pour son voisinage. Ses limites, sa vocation, ses ambitions et son identité sont confuses. La conséquence directe de ce branle-bas est que l'Euro Méditerranée, fille de l'Europe des Quinze, cesse d'être le concept posé par une Europe qui parlait d'une seule voix et concevait une même stratégie à l'égard de la Méditerranée. De part et d'autre, la classe politique a subi un revers politique et amorce une amère transition. Le nouveau rapport à l'Europe pour le Maghreb risque de se définir par le simple voisinage et rejoindre désormais le destin d'une périphérie s'étendant des confins de la Russie jusqu'au Maghreb atlantique. Le cadre qu'offrait l'Europe pour un certain ancrage stratégique des pays de la rive Sud n'a plus ni le même contenu ni la même force. A l'espace commun fondé sur des valeurs communes, se substitue un espace de cohabitation divers, inégal et résiduel.

Certes, les préoccupations économiques et sécuritaires pressantes seront toujours gérées dans l'esprit du bon voisinage et de l'intérêt bien compris, mais les choix stratégiques qui pèsent sur l'avenir de la région et qui s'inscrivent dans le temps long relèvent de moins en moins de la stricte compétence européenne. C'est un fait nouveau. Quel cadre alternatif pourrait former un pôle stratégique cohérent et fiable dans cette région ? Ce cadre dépasse désormais la capacité de cette Europe-là. L'emprise américaine entame l'intégrité de la politique méditerranéenne de l'Europe. On notera d'ailleurs que les Etats-Unis avaient tenté, dès le départ¹⁹, de brider le partenariat et de neutraliser sa portée stratégique. Chaque fois que l'Europe entreprend une initiative en direction du monde arabe, les Etats-Unis s'empressent de s'y insérer ou, à défaut, de subordonner la mise en oeuvre de l'initiative à une coordination conjointe. Faute d'y réussir, les Etats-Unis n'hésitent pas alors à casser l'initiative.

Dans ce contexte, la politique européenne de voisinage s'en tient au libre-échange, au marché unique et aux contraintes de voisinage. Le contenu stratégique, la transition démocratique et la gouvernance sont désormais revendiqués par d'autres instances, à savoir le G-8 et l'OTAN. Le «partenariat pour le progrès et pour un avenir commun avec la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord» approuvé par le sommet du G-8 à Sea Island, l'«Initiative de Coopération d'Istanbul» approuvée à son tour à l'issue d'un sommet de l'OTAN, sont présentés dans leur portée politique sous le titre « Déclaration des Etats Unis et de l'Union européenne à l'appui de la paix, du progrès et de la réforme au Moyen-Orient élargi et en Méditerranée ».

En parallèle, l'Union européenne en Méditerranée cherche sa voix entre PESD et Processus de Barcelone²⁰ avec une PESD appliquée à la Méditerranée. Le but est de créer une capacité

¹⁹ Notamment lors du premier Dialogue Euro Arabe (1974 – 1978).

²⁰ Créé par une volonté de l'UE en 1995, prônant une approche globale et partenariale avec les 25 pays de l'UE et les 10 pays du Sud méditerranéen. Les objectifs affichés sont une zone de libre-échange à l'horizon 2010 et la création d'une zone euro méditerranéenne de paix et de stabilité. Il bénéficie d'une institutionnalisation et se traduit par des réunions des ministres des affaires étrangères et des réunions des ministres thématiques (trimestre). Quelques actions concrètes ont été mises en place telles que la création d'un réseau de points de contact, d'un réseau d'instituts de recherche, un projet de système prévention et gestion catastrophes naturelles, des échanges information, lutte contre les mines antipersonnelles, notification préalable des manœuvres, entraînement au maintien de la paix et protection civile, conférence sur la sécurité nucléaire.

autonome de décision et d'action s'appuyant sur un concept original de gestion des crises reposant sur l'utilisation de moyens militaires et civils. Ainsi, la dimension méditerranéenne de la PESD est davantage une démarche unilatérale de l'UE à l'égard de la Méditerranée. En effet, pour raisons de sécurité (Conseil de Feira 2000), choix a été fait de donner une dimension méditerranéenne à sa PESD, en adoptant la « Stratégie commune à l'égard de la région méditerranéenne ».

L'UE avait une crainte : celle que le cadre partenarial du Processus de Barcelone et le principe du consensus puissent manquer d'efficacité²¹. Il est apparu donc un besoin d'instruments nécessaires à la défense de ses intérêts propres. Des pays amis peuvent à présent coopérer, s'ils le souhaitent, selon des modalités définies par l'UE, sans toutefois avoir la possibilité d'infléchir les décisions ou les choix. Ainsi les pays du Processus de Barcelone peuvent participer aux exercices, sur invitation en tant qu'observateurs ou joueurs, et aux opérations²². Les deux concepts, PESD et volet politique et sécurité du Processus de Barcelone, sont donc distincts : le premier recouvrant une politique discrétionnaire ouverte à participations, et le second relevant d'un partenariat aux responsabilités partagées. De plus, les cadres institutionnels dans lesquels ils s'expriment sont eux aussi dissemblables, bien qu'il y ait parfois confusion aujourd'hui !

« Le partenariat entre l'Europe et les pays arabes méditerranéens couvre le dialogue politique et de sécurité, les relations économiques, notamment la création d'une zone de libre-échange ainsi que les relations sociales et humaines, une dimension d'une importance capitale dans l'esprit de la déclaration de Barcelone. Le suivi de la stratégie sécuritaire européenne ainsi que le développement du processus de Barcelone et de l'initiative 'Europe élargie' constituent les cadres dans lesquels doit s'inscrire la poursuite de ces objectifs » déclarait Javier Solana à Bruxelles, le 4 décembre 2003.

2) Les autres acteurs

L'accord de Cotonou constitue la charnière de la politique de développement de l'Union européenne. Cet accord, qui lie l'Union aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), est l'accord le plus ambitieux et le plus vaste conclu entre des pays développés et des pays en développement. Les Etats-Unis, pour leur part, ont toujours montré de l'intérêt pour la Méditerranée qui constitue avant tout, pour eux, un axe de pénétration au cœur même de l'ensemble euro asiatique. Elle représente ensuite un important couloir de circulation vers la mer Noire et vers l'océan Indien. Mais les Américains ont une approche globalisante qui intègre la Méditerranée dans un ensemble plus vaste s'étendant des Açores au Pakistan, justifiée par deux priorités : tout d'abord la volonté de conserver les ressources pétrolières que recèle cette région dans les mains de régimes amis et ensuite, le souci de contribuer à la sécurité de l'État juif, en raison des liens particuliers qui les lient à ce pays.

²¹ Le système décisionnel à 35 est paralysé par le conflit au Proche-Orient et l'absence de dialogue entre les pays du Sud. On notera un faible engagement des pays du Nord et une relative méfiance des pays du Sud vis-à-vis de l'UE. Néanmoins, c'est la seule instance réunissant tous les pays de l'UE et du Sud, et la seule instance où des pays du Sud peuvent se retrouver ensemble et discuter.

²² Le Maroc et la Turquie participent à l'opération ALTHEA en Bosnie.

2.1) Le partenariat ACP-UE

L'accord de Cotonou a succédé à la convention de Lomé, signée en 1975 à Lomé, capitale du Togo, puis régulièrement mise à jour et qui a pris de l'importance grâce à l'extension de ses dispositions à de nouveaux domaines et à l'augmentation du nombre de pays signataires. Néanmoins, l'objectif fondamental de ce vaste accord d'assistance et d'échanges commerciaux est resté le même. Il y s'agit «de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP et d'approfondir et de diversifier leurs relations (avec l'Union européenne et ses États membres) dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel». Ce large partenariat repose sur l'égalité entre les signataires, ainsi que sur le respect de leur souveraineté, de leurs intérêts et interdépendances mutuels. L'accord de Cotonou a été signé au mois de juin 2000²³ dans la capitale du Bénin.

L'Union européenne a accepté de mettre en oeuvre une politique d'immigration et d'asile reposant sur le principe de partenariat avec les pays et régions d'origine. Cette politique comporte de nouvelles initiatives relatives aux droits des citoyens du tiers-monde au sein de l'Union et des dispositions concernant le rapatriement des immigrés en situation irrégulière découverts sur le territoire de l'autre partenaire. L'UE met tout en oeuvre²⁴ pour aider les pays ACP à devenir des membres plus actifs du système commercial et économique international. Elle espère que cela encouragera d'autres pays et entreprises internationales à nouer des relations plus étroites avec des partenaires ACP, ce qui permettra de développer les investissements, ainsi que le transfert de technologies et de savoir-faire, favorisant ainsi leur compétitivité globale. Cela devrait être bénéfique aux pays ACP, puisque le processus de libéralisation générale et la diminution mondiale des droits de douane ont fait baisser la valeur des préférences dont jouissent ces pays avec l'Union.

L'objet était de renforcer la prise de conscience internationale de l'important potentiel de ces pays, d'encourager son intégration dans l'économie mondiale et de bâtir un partenariat stratégique afin de promouvoir la paix, la démocratie et le développement.

2.2) Les États-Unis

Plusieurs initiatives successives viennent étayer un renouveau d'intérêt américain pour la Méditerranée, comme par exemple la thèse de «clash of civilizations», l'intervention en

²³ À cette occasion, les pays ACP existants ont été rejoints par six nouveaux pays de la zone pacifique, atteignant ainsi un total de 77 pays. Ce résultat révèle une approche intégrée et globale du développement, l'éradication de la pauvreté, les échanges commerciaux et un dialogue politique englobant la prévention des conflits, les droits de l'homme et le processus de démocratisation, ainsi que des questions d'intérêt mutuel. Le nouvel accord passe de relations commerciales fondées sur l'accès au marché à des relations commerciales plus étendues, ainsi que de partenariats intergouvernementaux à un processus plus global faisant participer tous les éléments de la société civile.

²⁴ D'un point de vue financier, le Fonds européen de développement financera les programmes ACP grâce à un budget de 13,5 milliards d'euros sur les sept prochaines années. S'y ajouteront 9,5 milliards d'euros restant des fonds précédents et 1,7 milliard d'euros prêtés par la Banque européenne d'investissement.

Afghanistan, la promulgation en 2002 d'un « axe du mal », la guerre en Irak, le concept « Greater Middle East », ou les orientations de la conférence de l'OTAN à Istanbul et plus particulièrement l'ICI. Les États-Unis perçoivent en effet la Méditerranée en fonction de l'appréciation de leur propre situation géographique : un vaste corridor allant de l'océan Atlantique à l'océan Indien, avec lesquels elle forme un tout qui apparaît comme une voie privilégiée de projection de forces qui doit rester disponible et sûre.

Après les attentats du 11 septembre, les États-Unis conditionnent leurs relations avec les pays de la rive sud à leur adhésion à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et à l'élaboration d'une coalition antiterroriste. La nouvelle situation internationale a accentué les divisions entre le Nord et le Sud. Dans ce contexte, les États-Unis affirment leur détermination à faire valoir leurs priorités en Méditerranée

La politique américaine a pour objectif principal de garantir la sauvegarde de ses intérêts nationaux. Le libre acheminement du pétrole est une condition essentielle du bon fonctionnement de l'économie mondiale de marché. Dans ce domaine, la Méditerranée est, pour les Américains, une voie d'accès au pétrole et plus spécialement au pétrole du Golfe, mais aussi à celui de la Caspienne. La mise en service du pipeline Bakou-Tbilissi-Ceyhan permettra au pétrole d'être embarqué dans les superpétroliers traversant la Méditerranée en direction des États-Unis, allégeant d'autant la dépendance vis-à-vis du Golfe. La Méditerranée va connaître un accroissement potentiel du flux pétrolier la traversant de 14%, ce qui renforce encore son intérêt pour les Américains.

Ainsi, la diplomatie américaine à l'égard des pays de la rive sud de la Méditerranée, poursuit l'ambition de faciliter l'intégration graduelle de ces derniers à la sphère économique libérale. Cette démarche n'a pas vraiment de justifications économiques pour les États-Unis.

C'est bien d'intérêt de sécurité qu'il s'agit. L'objectif affiché est d'établir le libre commerce, système qui serait en mesure d'apporter la paix et la stabilité. Les programmes de privatisation et la hausse des investissements américains dans la région se poursuivent. Dans le même temps, les relations de coopérations militaires directes ou par le biais de l'OTAN s'intensifient.

Alors que les accords économiques entre les États-Unis et le Maghreb peinent à porter leurs fruits, d'autres initiatives ont surgi comme la signature d'un accord sur le développement des relations commerciales et des investissements avec l'Algérie. Les États-Unis entendent donc conforter leur présence économique, diplomatique, militaire et commerciale sur la rive sud de la Méditerranée, pour protéger leurs intérêts nationaux.

3) Crédibilités relatives des différentes parties

Dans cet espace méditerranéen, la politique américaine fait l'objet d'un projet conscient visant à contrôler les relations internationales au profit prioritaire de ses intérêts nationaux, en

s'appuyant sur la perception partagée par la plupart de ses alliés de l'existence de menaces communes, le terrorisme transnational et la prolifération. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, cette démarche a connu un renforcement spectaculaire, dans le cadre de la lutte contre les menaces transnationales. On peut craindre que la menace, certes réelle, du terrorisme soit aujourd'hui utilisée avec beaucoup d'arrière-pensées, avec l'objectif de maintenir l'équilibre mondial sous l'égide des États-Unis. Cette démarche les conduit à faire prévaloir sa prééminence politico-militaire et à promouvoir son concept BMENA dont le financement reste d'ailleurs à identifier.

Face à cette attitude à la fois déterminée et claire de la part d'une nation indépendante et puissante, les pays du Sud ne peuvent opposer que leur désunion et leur absence de projet concerté et crédible.

L'Union européenne est partagée entre des politiques nationales qui manquent trop souvent de convergence. La double appartenance à l'OTAN et au Processus de Barcelone de plusieurs pays ne contribue pas toujours à une identification limpide des intérêts spécifiquement européens.

La difficulté est bien là. Car si l'attitude américaine, dominante et unilatéraliste, doit être dénoncée par les européens, ce n'est certes pas parce que les États-Unis défendent leurs intérêts nationaux mais parce que, ainsi, ils nuisent aux intérêts de l'Union européenne. Tout au moins, ils empêchent celle-ci de les défendre, ce qui entre alliés, ou supposés comme tels, est assez discutable.

4) Une opposition entre bilatéralisme et multilatéralisme ?

Le cadre des relations bilatérales de sécurité et de défense impose qu'il n'y a plus de pays au ban de la communauté internationale en Méditerranée occidentale. Les Américains sont les seuls non riverains très présents (bien que les russes s'y intéressent périodiquement). La France, quant à elle entretient des relations militaires avec l'Algérie, le Maroc, la Tunisie mais pas la Libye (encore à l'étude).

Les objectifs affichés sont ceux de la réciprocité et de l'égalité des rapports, mais aussi de rendre les forces armées des pays concernés compétentes et autonomes. On retiendra quelques actions concrètes dans le domaine de la coopération classique (formations, visites, entretiens, rencontres d'états-majors...), tout comme dans la coopération originale (participation, conduite et planification des activités) avec un bilan relativement satisfaisant. La coopération est importante avec le Maghreb, plus importante que dans le bassin oriental, et est très appréciée par les pays du sud. On notera toutefois quelques limites, telles que le manque d'ambition et de dynamisme ou l'instrumentalisation politique par les pays du Sud (intérêt militaire très réduit). Cependant la France a, avec ces pays, des liens très solides et approfondis.

L'OSCE, possède elle aussi un volet méditerranéen dont les objectifs sont clairement affichés depuis la déclaration de 1994 à Budapest. On y trouve les 55 membres de l'OSCE plus les six partenaires méditerranéens (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, Jordanie).

Les seules actions concrètes à retenir sont les réunions mensuelles d'un groupe de contact, un séminaire annuel, des invitations aux sommets et réunions ministérielles de l'OSCE et aux sessions de l'Assemblée. Le bilan est plutôt négatif : faiblesse du dialogue, problèmes de financement, des perspectives d'évolution limitées

L'OTAN, qui possède un « Dialogue méditerranéen » depuis 1995 avec les 7 partenaires du Sud²⁵, a amorcé une évolution depuis le Sommet de Washington (1997) avec un renforcement du dialogue. L'Après-11 septembre relance la coopération et se traduit au Sommet de Prague (2002) par un renforcement des aspects politiques et militaires. Le Sommet d'Istanbul (2004) donnera naissance à l'initiative de coopération d'Istanbul (ICI et GME/BMENA) avec comme objectifs affichés la sécurité et la stabilité en Méditerranée, par le biais d'une coopération militaire plus ciblée et de nouveaux domaines de coopération : prévention des conflits, plans civils d'urgence, gestion des crises, sécurité des frontières, participation accrue aux exercices. Quelques actions concrètes sont à relever notamment dans le domaine militaire²⁶. Le premier bilan, positif, a montré une très forte participation des pays du Sud aux activités notamment lorsqu'ils sont invités en tant que « full participants » aux exercices. La conclusion tirée par l'OTAN, dans une approche holistique, est que le dialogue à 26+1 est possible. Toutefois, quelques points négatifs subsistent tels que la volonté pédagogique des pays du Nord vers ceux du Sud, des activités essentiellement situées en Europe, une organisation des activités unilatérale, une trop faible implication du Sud dans la préparation et une prépondérance de la vision stratégique américaine.

Du côté de l'Union européenne, les perspectives resteront faibles tant que l'on assistera à un faible engagement des pays du Nord, une méfiance des pays du Sud vis-à-vis de l'UE et des difficultés internes. Ainsi, même si les résultats sont mitigés, l'approche globale du Processus ne doit pas être remise en cause car c'est la seule instance réunissant tous les pays de l'UE et du Sud et où, ensemble, des pays du Sud peuvent se retrouver et discuter. Des lors, le partenariat 5+5 « sécurité défense » prend toute sa valeur²⁷, bien qu'il concerne une zone géographique limitée. Curieusement, la PESD pourrait trouver ici un véritable terrain de crédibilisation, et ses faiblesses régulièrement dénoncées sont en fait le reflet des différences de position entre les Etats membres de l'UE. Or, dans toute démocratie, c'est l'opinion de la population qui est sensée construire la position des Etats. L'enjeu est donc finalement d'impliquer les populations européennes pour qu'elles se sentent concernées par les problèmes de sécurité et de défense en Afrique, et qu'elles voient dans la PESD le meilleur outil pour défendre les valeurs communes européennes.

La tradition unilatéraliste de la France a, de son côté, bel et bien connu une remise en cause profonde ces dernières années, symbolisée par l'opération Artémis, qui a contribué à gommer certaines réticences. Au cours des années soixante-dix, quatre-vingt, et de la première partie des années quatre-vingt-dix, de nombreuses opérations militaires françaises se sont succédées en Afrique

²⁵ Maroc, Tunisie, Egypte, Mauritanie, Israël, Jordanie et Algérie (depuis 2000).

²⁶ 214 activités en cours : cours, observation d'exercices, visites, colloques, séminaires, participation à la planification d'exercices,

²⁷ Créée en décembre 2004, réunissant 10 pays (Tunisie, Algérie, Maroc, Mauritanie, Libye, Espagne, Italie, France, Malte, Portugal).

subsaharienne francophone : la plupart ont été lancées de manière totalement autonome par la France, sans résolution des Nations Unies. Celles qui rentrent dans le cadre des Nations Unies concernaient en général des pays en dehors de la zone francophone, comme l'opération en Somalie (ONUSOM) en 1993. On notera la prééminence de la notion de « pré carré » : la sécurité sur le continent africain n'était pas considérée comme un problème global, mais était liée aux accords bilatéraux et aux intérêts propres à la France dans l'espace francophone. Mais cette approche ne peut en aucun cas fonctionner avec la problématique maghrébine. C'est une des raisons qui devraient pousser la France à jouer la carte du multilatéralisme, même si elle y perd en autonomie.

Partie 2 :

Evaluation des facteurs de risques pour la sécurité de la France et de ses voisins.

Jusque récemment, la France entendait assurer elle-même la sécurité de sa zone d'intervention africaine au sens large, sans prendre de mesures véritablement ambitieuses pour responsabiliser les dirigeants civils et militaires africains. La prise de risque, à la fois politique et militaire, était assumée par la France seule, qui, par son unilatéralisme, prétendait pouvoir supporter les conséquences de ses échecs partiels, inévitable dans des crises aussi complexes que celles qui secouent régulièrement le continent africain. Même si cette attitude est à présent quasiment révolue, les risques auxquels nous pourrions être confrontés restent nombreux et continuent à faire de la France une cible exposée. Dans cette perspective, le bassin méditerranéen représente un véritable centre de gravité des risques potentiels ;

1) A quels risques la France est elle exposée dans la région ?

Si l'on peut exclure, au moins provisoirement, les notions de menaces militaires directes, celles du terrorisme transnational sont aujourd'hui sans doute les plus prégnantes. Les problèmes rencontrés au milieu des années 90 avec les attentats du GIA, dont le procès de Rachid Ramda devrait permettre de finir d'en faire la lumière, permettent raisonnablement d'imaginer que la France continue d'être une cible potentielle.

Cette déclaration peut sembler comme une évidence pour l'ensemble des pays occidentaux, la France, compte tenu de ses liens historiques avec les pays du Maghreb est sans doute plus vulnérable. La question se pose néanmoins en termes européens. Les principaux freins qui peuvent limiter l'orientation européenne de la politique française de sécurité en Afrique en général et au Maghreb en particulier, résident dans les différences d'approche, voire même parfois dans l'opposition affichés par certains Etats de l'UE .

Inévitablement, les différences historiques ont longtemps conduit la France et le Royaume-Uni à développer des relations très spécifiques avec l'Afrique, même bien après la décolonisation. Mais aujourd'hui, si les deux pays peuvent parfois soutenir des positions très différentes dans le domaine de la PESD en général, particulièrement au sujet des centres de commandements de l'UE et de l'OTAN, leurs politiques semblent de plus en plus proches pour ce qui concerne l'orientation européenne en matière de sécurité sur le continent africain, si bien que les rapports franco-

britanniques représentent plus aujourd'hui un élan fédérateur qu'une source d'obstacle au développement de la PESD en Afrique.

Les principales réticences viennent en effet d'autres Etats dans ce domaine. Cela s'explique, non pas parce qu'ils seraient dans l'ensemble opposés à la construction d'une PESD cohérente, y compris en Afrique, mais plutôt parce qu'ils ne partagent pas toujours les orientations françaises, comme dans le cas de l'Allemagne par exemple.

Pour la majorité des pays du nord de l'UE, l'Afrique, d'une manière générale, n'est pas l'axe d'expansion prioritaire de la PESD. Il faut signaler aussi les réticences des Etats pour qui « *toute allusion à une Europe puissance est interprétée comme une prise de distance par rapport aux Etats-Unis* »²⁸.

Pourtant, les risques pour l'Europe, en termes de sécurité, peuvent avoir un véritable point focal au Maghreb.

Tout d'abord, le risque économique existe. L'énorme déficit de la balance des exportations sur l'axe Sud Nord est par nature « crisogène » économiquement. Les pays du Sud, ou plus précisément l'Algérie et la Libye exporte de la matière première ; en l'occurrence des minerais et des hydrocarbures. Mais ils importent tout le reste des pays de l'UE. Et malgré la dépendance énergétique « structurelle » de l'UE, la balance est démesurément en faveur de cette dernière. Les pays du Sud de la Méditerranée constatent que l'Europe se concentre économiquement et financièrement sur son élargissement à l'Est. Elle y consacre dix fois²⁹ plus de ressources qu'au partenariat euro méditerranéen.

Dès lors, on l'aura compris, le péril économique existe soit par le biais de la pression de plus en plus forte qui existe sur le marché des hydrocarbures, soit par la dépendance de plus en plus grande qui existe au Sud. D'autant que ces pays font preuve d'une assez difficile adaptation à l'économie de marché mondialisée.

2) Quels sont les facteurs favorables au développement de tels risques ?

Bien évidemment, l'analyse des événements, des situations et des fractures (socio politiques, chômage, marasme, défaut d'éducation, etc.) permet d'avoir un éclairage d'ensemble sur les éléments qui peuvent conduire ou favoriser l'émergence des différents risques pour notre pays, comme pour ses voisins européens.

D'une manière générale, le principal risque est sans doute dans la fracture qui s'accroît entre un monde riche et un monde que l'on dit pauvre (cette question restant entière pour des pays comme l'Algérie ou la Libye qui sont détentrices d'énormes réserves en devises). Le rapport des niveaux de

²⁸ Daniel Vernet, « L'Europe et les ambitions françaises », *Le Monde*, 11 juin 2004.

²⁹ Source revue de la Défense nationale.

vie entre Sud et Nord est en moyenne de un pour dix et cet écart de développement pourrait encore s'amplifier dans les années à venir si rien n'est mis en œuvre.

Un autre risque, et ce serait presque d'un corollaire, est complètement d'actualité puisqu'il s'agit de la pression démographique de plus en plus grande à laquelle doit faire face la face sud de l'Europe. Ces troubles peuvent trouver leurs sources tant en local sur le terrain même du Maghreb, que dans la partie subsaharienne de l'Afrique. Cette situation crée une pression migratoire pratiquement impossible à contenir. Pire encore, le sous-développement demeure un facteur d'accroissement des tensions internes dans les pays du Maghreb, produisant dès lors un terreau favorable aux mouvements islamistes.

Par capillarité, du fait de l'existence des communautés issues de l'immigration, toute aggravation de l'instabilité en Afrique du Nord se répercute immédiatement en Europe. L'UE est ainsi confrontée à un défi majeur, car elle ne peut faire le choix de se constituer en forteresse isolée pour se protéger des risques venant du Sud. Ainsi, elle ne peut que se sentir concernée par la problématique du trafic humain, dont on ne mesure pas bien encore l'ampleur sur le territoire africain. La remarque va bien au-delà. Comment imaginer que le Maghreb ne soit pas aujourd'hui une plaque tournante du trafic de drogue à destination de l'Europe ? Et dès lors, comment imaginer que les pays du Maghreb soient capables seuls, et à condition qu'ils y consacrent un minimum de priorité à l'aune de l'ensemble des problèmes auxquels ils ont à faire face, d'en venir à bout ?

En outre, et c'est un soucis dont les Etats-Unis ont fait une priorité, la problématique du trafic d'ADM³⁰ finira tôt ou tard par concerner l'Europe. Cette problématique, dont les répercussions touchent peut-être la partie saharienne du Maghreb, sera indéniablement un des défis majeurs auxquels nous aurons à faire face.

Enfin, cela se retrouvant souvent dans des territoires où l'état est chancelant, le terrorisme étatique restera un facteur récurrent d'insécurité pour les occidentaux. Le traitement de ce point ne peut faire l'objet d'économie. Si la Libye semble s'en être écartée, au moins provisoirement, il reste à l'Europe de s'assurer que ce phénomène ne renaisse pas de ses cendres avant très longtemps.

³⁰ ADM : armes de destruction massive

Partie 3 :

Les apports et les limites de la coopération militaire

Dans le domaine des relations extérieures vis-à-vis de l'Afrique et du bassin méditerranéen, la France a récemment revu ses positions en passant par plus de coopération avec ses partenaires européens, et plus de multilatéralisme d'une manière générale. Cette nouvelle orientation s'est en particulier concrétisée à travers la réforme de la coopération internationale, qui a décidé la fusion du ministère de la Coopération du ministère des Affaires étrangères, et surtout la création de la DCMD (Direction de la coopération militaire et de défense), dirigée par un officier général, mais subordonnée au Directeur général des affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères.

Cette réforme historique s'est appuyée sur deux grands principes, qui apparaissent en fait comme deux grandes ruptures, au moins théoriques, avec le passé :

- La fin de la notion de « pré carré », qui signifie que la France ne réserve plus à l'Afrique francophone sa coopération et sa politique en faveur de la sécurité.
- L'instauration d'un partenariat équilibré dont l'objectif affiché est de donner aux africains eux-mêmes une capacité autonome à régler les crises de leur propre continent.

Dans cet esprit, la coopération militaire peut proposer une réelle plus value.

1) L'expertise

Ce domaine de la coopération militaire française demeure une priorité forte de son action. Cette coopération, animée par une vingtaine de coopérants affectés en permanence dans les différents pays du Maghreb, représente 7 % de l'enveloppe budgétaire annuelle globale de la DCMD.

Ainsi, c'est plus de 2000 journées de présence par an d'experts militaires français en mission de courte durée auprès des pays de la rive Sud. Les domaines couverts, qui vont de l'organisation de la défense à celle des armées, en passant par le cadre juridique d'emploi des forces ou plus simplement la compétence technique, répondent à un vrai besoin des pays du Maghreb. L'approche du ministère des affaires étrangères dans ce domaine³¹ mise avant tout « sur les hommes et parie sur une vision à long terme. C'est ainsi, au meilleur sens du terme, un véritable investissement ». Il peut être considéré comme porteur des plus grands espoirs, car fondés sur une communauté de pensée et de formation.

Ainsi, la coopération française est désireuse de faire partager au pays du Sud l'expertise qu'elle possède dans le domaine de la modernisation des forces armées. Le renforcement des synergies au niveau interarmées, la rationalisation des choix budgétaires, la coordination

³¹ Source : Amiral Hervé Giraud, directeur de la coopération militaire et de défense. Quai d'Orsay

interministérielle, les restructurations sont des domaines dans lesquels la France pourra faire profiter ses partenaires de son expertise.

De même, et pour citer l'amiral Giraud, « les liens opérationnels entre nos armées deviennent très étroits et multiformes ». Ainsi, dans le domaine des opérations de maintien de la paix de l'ONU, contingents français et marocains par exemple acquièrent ensemble une très utile expérience de terrain qui pourrait à terme être le gage d'une meilleure collaboration avec les pays du Maghreb.

A cet égard, la France fait bénéficier de son expertise les pays du Sud en matière de préparation des unités d'élites, des gardes républicaines ou des forces spéciales. Cela devient un pôle important de coopération, notamment avec la Tunisie. Le but avoué est de pouvoir contribuer à la consolidation de la stabilité et de la sécurité intérieure.

Enfin, dans le domaine de la professionnalisation des armées, la France dispose d'une solide expérience, au même titre que son allié britannique, qu'elle essaie de faire partager au pays de la rive Sud par le biais de projets adaptés. En corollaire, et c'est là sans doute un excellent gage de stabilité dans ces pays, on pourrait citer la formation professionnelle des militaires, qui est utile à leur adaptation au nouveau contexte stratégique, mais également à leur éventuelle réinsertion dans le monde civil³².

2) L'assistance

Dans les domaines de la sécurité et de la défense, les traductions les plus concrètes de cette réforme sont ainsi, la formation d'élites africaines militaires, le soutien aux organisations sous-régionales, particulièrement la CEDA, et l'ensemble des actions répondant au concept RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix). Ce dernier concept ayant une vocation à être élargi à l'Europe au sein de la PESD³³.

Sur le plan purement militaire, les réformes ont abouti à la définition de nouvelles orientations définies par le Conseil de Défense du 3 mars 1998, qui précise, outre les deux principes énoncés ci-dessus, que les opérations strictement françaises devront se limiter à la sécurité des ressortissants français, et qui annonce une réduction des forces françaises permanentes sur le continent. La France a ainsi choisi officiellement dès 1998 une orientation résolument orientée vers le multilatéralisme, en rupture avec l'histoire des interventions en Afrique des trente dernières années. C'est ainsi que depuis 1999, en dehors des opérations humanitaires (*Limpopo 1 et 2* au Mozambique), d'évacuation de ressortissants (*Malachite* au Congo Kinshasa en 1998 et *Okoumé* en 1999 au Congo-Brazzaville), ou encore de soutien aux forces multinationales africaines (*Boali* en RCA en 2003), aucune opération militaire notable de la France en Afrique ne s'est déclenchée sans l'aval des Nations Unies.

³² D'après la DCMD, certaines expériences dans ce domaine ont été menées avec un relatif succès en Tunisie et au Maroc.

³³ Informations tirées de l'article du Général François de Vaissière, « Coopération militaire avec les africains : bilan et perspectives », in *la politique de sécurité de la France en Afrique* sous la direction de Pierre Pascalon, L'Harmattan, 2003.

Cependant, deux réserves peuvent être avancées quand au caractère prétendument révolu de l'unilatéralisme et du « pré carré » français en Afrique. La première, est la plus avancée notamment de la part des observateurs africains francophones: le tournant opéré en 1998 par la France apparaît en effet comme une habile redéfinition politique ne visant en fait qu'à masquer le désengagement partiel de l'Afrique. En effet, si l'objectif de donner aux africains de réelles capacités d'agir eux-mêmes en faveur de la paix sur leur continent est noble, il se trouve que cette idée convient parfaitement aux finances de la France. Deuxième réserve : compte tenu de ces contraintes financières, certains dirigeants politiques africains³⁴ de la zone francophone s'interrogent à juste titre quant à la capacité de la France à étendre sa coopération militaire, avec moins de moyens, sans diminuer son aide aux Etats qui lui sont plus proches historiquement. Il semble en effet que la France, pour assumer pleinement ses responsabilités et pour respecter ses engagements à ne pas abandonner ses alliés les plus proches en Afrique, n'a plus d'autre solution aujourd'hui que de dynamiser la PESH, notamment à travers une européanisation de RECAMP.

3) La formation sur place et en France

La formation est un véritable atout à jouer pour la France. Ce sont ainsi plus de 300 stages qui sont suivis annuellement dans nos écoles et établissements militaires par des officiers ou sous-officiers des pays de la rive Sud. L'effort accompli par la DCMD en faveur de la formation des ressources humaines, plus encore celle des élites militaires, est un choix stratégique.

Il mise davantage sur la qualité que sur la quantité. En dépit d'offres toujours plus nombreuses, force est de constater que peu de pays offrent une gamme de formations, dans les écoles militaires ou ailleurs, aussi étendue que celle de la France. Il s'agit là d'un avantage important qui est encore sous-exploité en terme de diplomatie de Défense. C'est bien évidemment un effort collectif qui doit être mené car bon nombre de demandes d'admission dans les écoles militaires françaises ne sont pas satisfaites, alors qu'elles pourraient être un gage pour la francophilie au Maghreb et, dès lors, un gage pour une meilleure approche multilatérale des problèmes de sécurité.

Un autre effort doit être mené sur le suivi des personnels militaires étrangers formés dans nos écoles. Ce suivi, qui devrait être assuré tout au long de la carrière de ces personnels, offrirait une meilleure visibilité et plus de cohérence. Des formations complémentaires, courtes ou longues, à différentes étapes de la carrière en fonction des responsabilités exercées, répondraient au soucis de miser sur le long terme, assurant ainsi aux institutions militaires de nos partenaires la mise à niveau des connaissances et se traduisant finalement comme une « piqûre de rappel » de francophilie pour ses cadres.

³⁴ Remarque énoncée en juin 2004 notamment, lors d'une conférence du FICA 2004

Ces cursus ne doivent d'ailleurs pas se cantonner exclusivement au domaine militaire. L'ouverture de cursus en école civiles de formation (écoles d'ingénieurs, organismes spécialisés, universités partenaires de la Défense,..) devraient permettre d'aller un peu plus loin dans ce domaine. La spécificité de la formation en France, notamment l'immersion totale des stagiaires étrangers dans un cursus identique à ceux suivi par les stagiaires français (comme c'est le cas au Collège Interarmées de Défense !), doit conduire à faire un effort particulier sur le préalable que constitue une solide connaissance de la langue française. Il s'agit alors d'un sérieux gage de rapprochement avec l'élite militaire des pays concernés. Cela passera par un effort de nos instances politico-militaires pour mettre à disposition le soutien nécessaire pour l'acquisition de ces connaissances de base. Ne pas le faire reviendrait à laisser sur place des obstacles qui pourraient rebuter certaines élites qu'il nous faut convoiter.

Cette approche devrait d'ailleurs s'étendre à l'ensemble de nos partenaires européens car il serait erroné d'imaginer traiter cet aspect en « franco-français ». Les membres de l'UE, puisqu'ils sont tous concernés, doivent s'y impliquer. Cela ne concerne pas uniquement les pays de Sud de l'Europe, certains l'ont compris. L'Allemagne, qui est l'Etat dont les réticences se font le plus sentir au sujet de la PESD en Afrique, a fait preuve d'une évolution récente sur ce thème, comme la présence du Chancelier Gerard Schröder début 2004 à l'inauguration de l'école internationale pour le maintien de la paix par Koffi Annan à Accra³⁵ a pu l'attester. La distance diplomatique vis-à-vis du Maghreb a jusqu'ici perduré, mais cela représente malgré tout une tendance qui devrait s'atténuer dans les années qui viennent.

L'Union européenne, et donc la France au premier chef, doit rester attentive aux évolutions de l'institution militaire dans chacun des pays. La formation de cadres militaires respectueux de la démocratie et des institutions auxquels ils sont soumis (à l'instar de tous les autres citoyens) ne pourra que contribuer à la stabilité des Etats.

4) L'entraînement opérationnel et tactique

Le ministère des affaires étrangères a eu l'occasion de réfléchir avec plusieurs pays de la rive Sud à l'élaboration de projets profitables à nos armées respectives. L'exemple du programme JANUS³⁶ en Tunisie et au Maroc, qui a permis l'émergence d'un pôle de compétence et de simulation, lie véritablement les utilisateurs militaires des deux rives de la Méditerranée. Ce programme a fait l'objet d'une adaptation par les organismes respectifs.

Et il y a là, sans doute, un enseignement majeur pour notre coopération : elle doit répondre non seulement aux besoins, mais aussi tenir compte puis s'adapter aux mentalités locales. C'est à ce prix que s'obtiendra l'efficacité.

³⁵ Présence soulignée par l'Amiral Giraud (DCMD) le 12 juin 2004 (à l'occasion du 5^{ème} FICA), pour minimiser certaines divergences entre la France et ses partenaires au sujet de la coopération militaire et de défense en Afrique

³⁶ Mise en place d'un logiciel américain, mais adapté aux besoins français, destiné à la simulation tactique pour les armées de terre.

Dans ce registre, l'approche est essentiellement bilatérale. La défiance entre les différents pays de la rive Sud, la différence de niveau opérationnel, les besoins spécifiques sont autant de freins au multilatéralisme. L'expérience de coordinations ciblées dans certains domaines spécifiques confère à notre coopération de défense une forte visibilité allant au-delà de simples actions de nature militaire. Par exemple, l'action de l'Etat en mer, domaine particulier et spécifique de nécessaire coopération régionale, qui va du sauvetage en mer à la lutte contre les trafics en passant par la lutte contre les grandes pollutions, reste un élément porteur de progrès visant à améliorer la sécurité de la région. Dans ce domaine particulier, de par son histoire et de par la taille de sa façade maritime, la France dispose d'un réel savoir-faire.

La coopération dans le domaine de la santé des armées est aussi le fruit d'une longue tradition d'échanges et d'apprentissages des réalités du terrain entre différents partenaires méditerranéens. « En faisant de la santé un domaine d'excellence de nos coopérations militaires spécifiques, nous faisons le pari d'essaimer également dans le domaine civil parfois moins bien loti » avait annoncé la DCMD en 2005. Il est évident que cela touche le domaine de la prévention, des soins d'urgence et même celui de la recherche qui bénéficie par exemple de l'observation au quotidien de phénomènes épidémiologiques. Cette coopération, au-delà de son rôle strictement militaire au profit de forces armées engagées dans les théâtres de crises, joue un rôle important pour les pays qui en bénéficient car elle s'inscrit dans la durée, les formations de personnel s'étalant sur plusieurs années.

La limite, importante, mais quasi unique dans ce domaine, demeure d'ordre financier, les équipements, les infrastructures et les formations ayant des coûts élevés. Pourtant, la plus value apportée au registre de la sécurité n'appelle pas de commentaire supplémentaire, à l'aune des menaces terroristes, bactériologiques ou chimiques qui sont des soucis essentiels de nos états-majors.

Dans le domaine aérien, si de nombreux échanges et exercices conjoints existent, et même si le CASPOA³⁷ forme chaque année de très nombreux stagiaires étrangers dans un cursus qualifiant reconnu³⁸, les marges de progrès restent importantes. En effet, dans le cadre des opérations aériennes, le travail en bilatéral pur reste extrêmement pénalisant, en terme de volume de forces impliquées, de type d'outils de combat à disposition, de différence de doctrine et de choix technologiques. De ce fait, le réalisme et la pertinence de l'entraînement ne peuvent que s'en ressentir. En outre, et dans un cadre plus global, il convient de s'interroger sur les réels besoins des pays du Sud, au regard de nos propres besoins. S'il apparaît que les besoins des pays du Sud restent finalement assez prévisibles (lutte anti-guérilla, intégrité de l'espace aérien, participations limitées aux opérations de maintien de la paix), l'interrogation demeure quant aux besoins français, au-delà du simple aspect militaro diplomatique. La recherche d'espace d'entraînement, la préparation au travail en coalition, la recherche de points d'appui potentiel, ou encore la recherche de renseignement ou de signaux d'alerte par moyens aériens

³⁷ Centre d'analyse et de simulation pour la planification des opérations aériennes, sur la base aérienne 921 de Taverny (95).

³⁸ Les formations et qualifications dispensées sont reconnues par l'OTAN.

sont autant de points qui resteront, pour la DCMD mais aussi et surtout par l'Etat-major des Armées, à clarifier à l'avenir.

Nous le verrons dans le dernier paragraphe, quelques pistes restent, à mon sens, assez facile à dégager sur ce sujet.

5) Les cessions et ventes d'équipements

L'accompagnement des cessions ou ventes d'équipements militaires présente une réelle source de coopération à des fins de sécurité. Au niveau strictement national, mais de plus en plus en coopération européenne, la France est perçue comme un acteur de haute performance technologique. Soumises au double contrôle de la réglementation interne et européenne, ces exportations nécessitent un accompagnement en amont, mais aussi en aval, qui fournit autant de bonnes occasions de coopération. La formation initiale, tout comme les différentes remises à niveau des utilisateurs des équipements français sont autant de domaines qui intéressent le partenariat avec les pays avec lesquels nous sommes liés par des relations d'armement.

Dans ce registre, la France, forte de l'expérience acquise en partenariat avec les pays méditerranéens, peut proposer des pistes intéressantes à ses partenaires européens. Cette transition des schémas classiques de relations bilatérales vers le multilatéralisme euro méditerranéen constitue un projet qui, a défaut d'être fédérateur, suscite l'interrogation chez certains de nos partenaires. C'est en effet un exercice compliqué, où les progrès ne peuvent résulter que de compromis qu'il faut s'efforcer de rendre acceptables en prenant en compte réellement les besoins de chacun. Le chemin est sans doute encore long.

On notera enfin que dans ce domaine, comme dans tout le reste de la coopération militaire française, la Libye est la grande absente de la liste des partenaires. Vouloir l'ignorer est sans doute une erreur, la dénigrer est assurément une faute. Le revirement de l'attitude libyenne sur la scène internationale et les nouveaux choix diplomatiques du colonel Kadhafi devrait encourager la France à faire preuve de plus d'audace. Aider la Libye à assurer sa propre sécurité intérieure, c'est déjà concourir à la stabilité de la région. Le choix de la cession, du prêt ou mieux de la vente d'équipement sera inévitablement un préalable nécessaire à une bonne coopération avec ce pays.

Les freins diplomatiques existent et sont nombreux ; la France y prend sans doute sa part. Mais l'heure est aussi venue de passer de l'idéologie au pragmatisme, dès lors que l'on parle de sécurité.

6) une source d'informations pour nous

Ce dernier point est d'autant plus prégnant dans le domaine de la sûreté aérienne et dans le cadre des postures post 11 septembre 2001. L'armée de l'air française a identifié très tôt le besoin

d'améliorer sa capacité d'anticipation sur l'axe Sud. Plus clairement, le besoin en renseignement, préavis, clarification et identification du flux aérien Sud Nord reste un aspect essentiel de la mission de posture permanente de sûreté qui est dévolue à l'armée de l'air. Cette amélioration passe par plusieurs points qui vont de l'amélioration de la coopération avec les pays du Sud à la mise en place d' « indicateurs d'alerte³⁹ ou de pré alerte ». Les récents accords transfrontaliers de Défense aérienne et police du ciel entre la France, l'Espagne et l'Italie témoignent de cette préoccupation. Le temps est sans doute venu d'essayer d'y associer les pays de la rive Sud, pour peu qu'on y ait préparé les esprits.

L'absence totale de coopération avec la Libye représente compte tenu de sa situation géographique une lacune importante. Celle-ci est à l'origine de beaucoup d'interrogation au CCOA⁴⁰ quant à la prise en compte des avions en transit de l'espace aérien libyen vers l'espace aérien européen. Longtemps considéré comme un état paria, rien n'avait été entrepris dans ce sens.

Perdurer dans cette situation reviendrait à dénier la réalité géopolitique du moment. En outre, ne pas aider la Libye dans sa tentative de normalisation de ses relations diplomatiques reviendrait à terme à la pousser à revenir à ses anciens comportements. La contribution de nos coopérations bilatérales, ou de nos échanges somme toute fréquents avec les autres pays du Maghreb, dans des domaines sensibles et confidentiels tels que la lutte contre les trafics d'armes, les trafics de drogue ou plus généralement contre la criminalité sont des domaines où se développe une notion nouvelle : la coopération internationale de sécurité intérieure.

La Tunisie, le Maroc et même l'Algérie sont impliqués dans ce processus qui est affiché comme une priorité pour ces pays méditerranéens qui possèdent une organisation de la sécurité intérieure « similaire » à ce qui peut exister en France, en Italie ou en Espagne. Toutefois, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, où pourtant le Maroc⁴¹ tout comme l'Algérie⁴² connaissent ou ont récemment connu des difficultés similaires aux nôtres, la notion de souveraineté est prégnante.

Cela demeure un domaine dans lequel des progrès doivent être accomplis dans l'élaboration d'objectifs communs de part et d'autre de la Méditerranée.

³⁹ Cela pourrait se traduire par la présence, permanente ou en tant que de besoin, d'entités capables de recueillir les éléments nécessaires à l'établissement de la situation Air en façade Sud-Ouest de l'UE (Aéronefs au départ des pays du Maghreb ou en transit par ces pays ayant une trajectoire les conduisant à s'approcher de l'espace aérien européen).

⁴⁰ Centre de conduite de opération aérienne : Ce centre a entre autre la charge de la phase conduite de la sûreté aérienne.

⁴¹ Attentats d'Al Qaeda à Casablanca

⁴² Lutte contre le GIA et le GSPC.

CONCLUSION

La Méditerranée, au centre d'une région géopolitiquement fragile, arc de crise et espace de fragmentation économique et sociale, est source de déstabilisations régionales et de menaces transnationales. Elle suppose un accompagnement en termes de sécurité.

L'idée que l'on se faisait du nouvel ordre mondial au lendemain de l'effondrement du monde bipolaire ayant été sérieusement mise à mal en septembre 2001, il en ressort deux éléments : D'une part, le recours aux moyens asymétriques n'est pas une hypothèse de travail, mais une certitude. Personne n'affrontera les grandes nations de front alors qu'on peut le faire, asymétriquement, au moindre coût. Les événements du 11 septembre 2001 ont fait entrer le monde dans une nouvelle phase, dans laquelle les grandes puissances prennent conscience de leurs vulnérabilités. Cette attaque terroriste a mobilisé les cercles de pensée dans la conduite d'analyses prospectives sur l'évolution du contexte stratégique. Elle n'est représentative que d'une petite partie des vulnérabilités auxquelles le monde occidental doit désormais faire face. L'appréhension de ce phénomène passe inéluctablement par la prise en compte de cette région méditerranéenne qui, plus que tout autre, est aujourd'hui un terrain fertile pour l'instabilité régionale dont l'impact sur la France est certain. C'est pourtant avec un grand scepticisme que l'on appréhendera les atouts actuels de la PESD, à la fois pour l'Afrique, pour la politique africaine de la France et pour les notions de sécurité en Méditerranée.

La France, plus que toute autre nation, est concernée par ce défi : elle est un des acteurs les plus dynamisant de la PESD au Maghreb, et est amenée inéluctablement à européaniser sa politique de défense. D'autant plus que la PESD se crédibilisera sur le continent africain plus qu'ailleurs. Tous les observateurs sont d'accord pour reconnaître aujourd'hui que la politique française de Défense en Méditerranée passe inéluctablement, mais à une échelle qui peut faire encore débat, par l'implication dans la PESD. L'histoire de la politique européenne de la France de ces dix dernières années a montré que, si la France a longtemps été un frein à l'investissement politique et militaire de l'UE en Méditerranée, elle est aujourd'hui un des moteurs de l'engagement de la PESD sur la rive Sud. L'héritage historique ne prédestinait pas particulièrement la France à devenir l'un des promoteurs de la PESD en Afrique méditerranéenne : au contraire, qui aurait imaginé il y a une vingtaine d'années que la France puisse trouver un intérêt à diluer sa politique africaine de sécurité dans une politique conduite par vingt-cinq Etats européens, dont la plupart n'ont aucun lien historique avec l'ensemble du continent africain ?

Dans ce panorama, la coopération militaire a une vraie carte à jouer : fédératrice, éminemment politique, elle a de toute évidence un impact direct sur les éléments de stabilité régionale. Une coopération militaire accrue peut apporter certains éléments de réponse fondamentaux, sans toutefois pouvoir réduire tous les maux face aux risques auxquels la France est exposée dans la région. De la

menace militaire au terrorisme, en passant par le risque économique ou la pression démographique, cette coopération peut, à son niveau, faire avancer le débat. Les événements, situations et fractures qui façonnent les relations entre les deux rives de la Méditerranée peuvent favoriser l'émergence de ces différents risques. Les apports, malgré quelques limites, de la coopération militaire, telle que l'expertise, l'assistance, la formation sont autant d'atouts qu'il nous faut valoriser, d'autant qu'ils peuvent représenter, de près ou de loin, une source d'informations pour nous.

ANNEXE I

Les organes politico-militaires de l'UE

(D'après le rapport de l'Assemblée de l'UEO - <http://www.assembly-weu.org>)

1. Organe politico diplomatique : le COPS

Au coeur du nouveau dispositif institutionnel européen de la PESD se trouve le Comité politique et de sécurité (COPS). Il propose au Conseil des objectifs politiques et recommande des options stratégiques ; il est assisté par un Comité militaire et par le Comité pour les aspects civils de la gestion de crise (mis en place depuis le 24 mai 2000). Clé de l'autonomie de l'UE en matière de PESD, le COPS a donc un rôle central dans la définition et le suivi de la politique de gestion civilo militaire de crise, comme force d'initiative, de communication et d'action.

Composé des représentants permanents des pays membres (pour la plupart les mêmes qu'au Conseil permanent de l'UEO), il exerce en outre le contrôle politique et la direction stratégique d'une opération de gestion de crise. Selon l'approche d'Helsinki, le COPS est la « cheville ouvrière » de la politique européenne de sécurité et de défense : sous l'autorité du Conseil, « il traite tous les aspects de la PESC, y compris la PESD », mais « sans préjudice du rôle de la Commission ». Le Secrétaire général/Haut représentant pour la PESD (SG/HR) peut présider le COPS, après consultation de la présidence.

2. Les organismes militaires

(a) Le Comité militaire de l'UE

Le Conseil européen d'Helsinki a décidé d'instituer un organe militaire permanent « afin que l'UE puisse assumer ses responsabilités pour l'ensemble des activités de prévention des conflits et des missions de gestion de crise définies dans le Traité sur l'UE, les missions de Petersberg ». En conséquence, un Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) a été mis en place et son premier président devait être nommé en avril 2000.

Le CMUE est composé des quinze chefs d'état-major des armées des Etats membres (CEMA), représentés en temps normal par leurs délégués militaires (Repmil), auxquels se joint, le cas échéant, le commandant de l'opération en cours. Chargé de traduire en termes militaires les directives du COPS, le CMUE est l'organe militaire le plus élevé au sein du Conseil. Sa mission est double : il est chargé d'une part de fournir au COPS des recommandations et des avis sur

toutes les questions militaires au sein de l'UE. D'autre part, il exerce la direction militaire de toute activité menée dans le cadre de l'UE, et à ce titre coiffe l'Etat-major de son autorité.

(b) L'Etat-major de l'UE

L'état-major de l'Union européenne (EMUE) est en pratique un état-major à la disposition du Comité militaire, qu'il assiste. Sa principale mission est d'assurer l'alerte rapide, l'évaluation de situation et la planification stratégique pré décisionnelle en cas de crise émergente. L'importance de l' EMUE est incontestable : il est la source de l'expérience et du savoir-faire militaire de l'Union européenne. La coordination avec l'OTAN sera réglée dans un document à venir relatif aux arrangements permanents avec l'UE, tandis que seront nouées des « relations appropriées » avec des correspondants précis à l'ONU et à l'OSCE.

L' EMUE est administrativement un service du Secrétariat du Conseil, rattaché au SG/HR. Il est dirigé par un directeur général, officier général trois étoiles OTAN, et travaille sous la direction du CMUE. L'état-major est organisé de façon classique, comme les états-majors OTAN de ce type, avec cinq divisions : politique et plans, renseignement, opérations/exercices, logistique et ressources, communication et systèmes d'information. Il comprend plus d'une centaine d'officiers, dont une trentaine pour la seule division renseignement, élément clé de l'autonomie d'évaluation de situation. En cas de crise, l'EMUE pourra mettre en place des cellules spécialisées, chargées d'évaluer la situation et de préparer les options stratégiques en faisant appel, si nécessaire, à un renfort de personnel temporaire.

ANNEXE 2

Evolution des importations de l'Union européenne provenant des pays méditerranéens:

Importations (en M€) :

Pays	1980	1990	1994	1996	1998	2000	2001
Algérie	4.130	7.280	6.154	5.449	6.823	16.424	16.034
Chypre	278	605	631	564	434	1.004	955
Egypte	2.068	2.390	2.858	2.774	2.530	3.436	3.138
Israël	1.757	3.626	4.274	5.283	6.920	9.957	9.568
Jordanie	21	96	151	171	160	180	151
Liban	48	93	91	123	154	245	305
Malte	268	664	1.028	797	765	1.035	1.171
Maroc	1.221	3.116	3.792	4.237	5.333	6.015	6.241
Syrie	940	1.295	1.610	2.025	1.470	3.426	4.135
Tunisie	1.112	2.285	3.076	3.637	4.295	5.495	6.188
Turquie	1.074	6.214	7.887	10.191	13.619	17.547	20.216
TOTAL	19.274	35.178	45.898	56.604	67.923	86.941	77.012

Balance commerciale (en M€) :

Pays	1980	1990	1994	1996	1998	2000	2001
Algérie	757	-2.071	-1.325	-1.386	-1.556	-10.317	-8.526
Chypre	273	727	1.454	1.373	1.694	2.119	2.001
Egypte	1.249	2.059	2.043	2.955	5.070	4.432	3.766
Israël	4	1.830	5.131	5.131	3.969	5.890	4.880
Jordanie	709	772	946	1.018	979	1.442	1.679
Liban	1.042	692	2.202	2.590	2.666	2.611	2.758
Malte	228	579	861	1.070	1.212	1.752	1.331
Maroc	319	579	699	465	1.270	1.720	1.237
Syrie	402	-385	91	-623	64	-1.667	-2.046
Tunisie	514	768	822	706	1.489	1.788	1.777
Turquie	855	1.963	1.424	8.052	8.565	12.407	51
TOTAL	6.352	7.513	14.348	21.351	25.422	22.177	8.908

ANNEXE III

Le Programme MEDA

Le programme MEDA est le principal instrument financier du Partenariat Euro Méditerranéen instauré lors de la conférence de Barcelone de novembre 1995. Pour la période 1995-1999, il était pourvu d'une enveloppe financière de 4,685 milliards d'euros, dont 3.4 milliards ont été effectivement engagés. Pour la période 2000-2006, l'enveloppe MEDA est composée de 5.3 milliards d'euros. En outre, la Banque Européenne d'Investissement va pourvoir 6.400 milliards d'euros supplémentaires sous formes de crédits (4.800 milliards d'euros ont été prêtés pendant la période 1995-1999). MEDA a remplacé progressivement le système des protocoles financiers qui formait pendant 20 ans la structure de coopération avec les pays tiers méditerranéens. Comme les programmes PHARE et TACIS (1), MEDA se concentre sur la transition économique et les mesures d'accompagnement socio-économiques visant à l'établissement graduel d'une zone de libre échange avec les pays partenaires.

1. Organisation et mise en oeuvre

Une nouvelle structure administrative pour la mise en oeuvre du programme MEDA était indispensable. De longues discussions ont eu lieu en 1997 entre l'Union Européenne et chaque partenaire méditerranéen bénéficiaire du programme afin de parvenir à la conclusion de conventions cadres de financement. Les principales caractéristiques de ces conventions cadres sont la nomination d'un coordinateur national pour le pays bénéficiaire chargé de contrôler la programmation et l'exécution générale et, également, un large éventail de bénéficiaires potentiels, parmi lesquels les opérateurs privés et les membres de la société civile;

Des conventions cadres de financement ont été conclues avec l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Palestinienne. Ces conventions ne sont pas applicables à Chypre, Israël et Malte.

2. Programmation

Le Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) –pour la coopération bilatérale- étaient adoptées en 1996 pour la première fois. Le premier Programme Indicatif Régional (PIR), a quant à lui été adopté en 1998. Les PINs et le PIR, couvrant une période de trois années, sont supposés de créer une synergie entre la coopération bilatérale et régionale. Ils sont bases sur les Documents de Stratégie, établis au niveau national et régional à long terme (2000-2006), et définissent les secteurs prioritaires pour l'intervention du programme MEDA. Les Plans de Financement Annuels dérivent des PIN et des

Documents de Stratégie. La Direction Général des Affaires Etrangères gère la programmation, tandis que le Bureau EuroAid assume la mise en oeuvre et l'évaluation. La DG d'Affaires Etrangères fait une évaluation finale de l'aide.

Les critères appliqués pour fixer les allocations initiales par pays sont les critères traditionnels (taille de la population, PNB/habitant), l'efficacité de la mise en oeuvre ainsi que l'avancement des réformes structurelles envisagées par le Partenariat Euro Méditerranéen et les progrès accomplis en vue de la conclusion des accords d'association euro méditerranéens.

Il n'y a pas une quantité fixe allouée à chaque pays. Le principe sous-jacent est la promotion de l'efficacité budgétaire à travers la compétition entre pays et entre projets.

En avril 1998, le Conseil des Ministres a approuvé le règlement qui précise dans quelles conditions les aides MEDA peuvent être suspendues en cas de violation des principes démocratiques, des règles de droit, des droits de l'homme ou des libertés fondamentales. Le Conseil pourra décider une telle suspension à la majorité qualifiée sur proposition de Commission.

La mise en place du STAP (Support Technique et Administratif du Programme) a été pour l'essentiel terminée en janvier 1998. Le STAP se compose, à Bruxelles, de 10 groupes - ou MEDA Teams - de trois à quatre experts ainsi que d'une Société de Support Technique d'une cinquantaine de personnes. Des "MEDA Teams" ont été également constitués auprès des délégations de la Commission dans les pays tiers méditerranéens. La Société de Support Technique et les groupes d'experts ont tous été sélectionnés à la suite d'appels d'offre.

Le programme MEDA est axé - à raison de 86%- sur la coopération bilatérale et - à raison de 12% - sur la coopération régionale (le 2% restant est alloué aux bureaux d'assistance technique). Il est essentiellement constitué d'aides non remboursables et comprend également des capitaux à risque et des bonifications d'intérêt.

Notes:

(1) Le programme PHARE pour les pays de l'Europe centrale et orientale, et TACIS pour les Républiques de l'ex-Union Soviétique (Russie et les Nouveaux états indépendants -NEI- occidentaux -Ukraine, Moldavie et Biélorussie-).

BIBLIOGRAPHIE DES RECHERCHES ET SOURCES

SITES INTERNET :

Organisations internationales:

www.nato.org	Organisation de l'Atlantique Nord
www.europa.eu.int	Union européenne
www.ue.eu.int	Le Conseil de l'Union Européenne
www.weu.int	Union de l'Europe Occidentale (UEO)
www.iiss.org	International Institute for Strategic Studies (IISS)
www.un.int	Organisation des Nations Unies

Sites d'études en relations internationales :

www.stratisc.org	Centre de recherche indépendant de l'Institut de stratégie comparée, Paris.
www.upi-fria.fi	The Finnish Institute of International affairs
www.institutmontaigne.org	Institut Montaigne
www.frsstrategie.org	Fondation pour la Recherche stratégique, Paris.
www.ceri-sciencepo.com	Centre d'études en relations internationales

Sites officiels français :

www.defense.gouv.fr	Ministère de la défense français
www.senat.fr	Sénat français
www.ihedn.fr	Institut des hautes études de la défense nationale
www.diplomatie.fr	Ministère des Affaires étrangères (France)
www.ladocfrancaise.gouv.fr	La Documentation Française

Sites media

www.politique-africaine.com
www.rfi.fr
www.lemonde.fr
www.lefigaro.fr
www.liberation.fr
www.lintelligent.fr
www.nytimes.fr

OUVRAGES :

- Ahmedou Ould ABDALLAH, « *La diplomatie pyromane* », Calmann-Lévy, 1996
- Hannah ARENDT, « *L'impérialisme-les origines du totalitarisme T2* », Fayard, 1982
- Aymeric CHAUPRADE & François THUAL, « Dictionnaire de géopolitique », Ellipses-Marketing, 2000
- Jean-Pierre DOZON, « *Frères et sujets* », Flammarion, 2003
- André DUMOULIN, « La politique européenne de défense », La Documentation française, 2000
- Robert KAGAN, « *La puissance et la faiblesse* », Commentaire/Plon, 2003
- François MITTERRAND, « *Présence française et abandon* », Plon, 1957
- Pierre PASCALLON, « *La politique de sécurité de la France en Afrique* », L'Harmattan, 2004
- Gabriel ROBIN, « *Entre Empire et Nations* », Odile Jacob, 2004
- Judith RUEFF, « *Le feu au pré carré* », Autrement, 2004
- M SELLIER, « Atlas des peuples d'Afrique », La Découverte, 2003
- François-Xavier VERSCHAVE, « *La Françafrique. Le plus long scandale de la République* », Stock, 1998

THESES et MEMOIRES :

- Niagalé BAGAYOKO, « *Les politiques de sécurité française et américaine en Afrique de l'ouest* », thèse de Doctorat, sous la direction de M le Professeur B Badie, IEP Paris, 2002 .
- Guillaume COUDRIN : « *La France, l'Europe et l'OTAN : vers m'émergence d'une IESD ?* », mémoire DEA Histoire militaire défense et sécurité, sous la direction de M le Professeur JC Jauffret, IEP Aix-en-Provence, 2002